Séance du 03/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 227
Dossier : 190417

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Action culturelle - Convention de partenariat - Fête de la Musique 2019 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 24/05/2019
Compte rendu affiché le : 04/06/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

Absents-Excusés :

M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 227
Dossier : 190417

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Action culturelle - Convention de partenariat - Fête de la Musique 2019 - Approbation.

□ Rappel et Références :
La Ville de Saint-Etienne s'est fixée l'ambition de soutenir et d'accentuer le rayonnement culturel sur son territoire, mais aussi bien au-delà.

Le plan de mandat fixe donc les grands axes d'une politique qui envisage, d'une part l'éclosion de nouveaux talents, et d'autre part l'épanouissement de nouvelles pratiques afin que l'exception culturelle stéphanoise puisse être durablement affirmée et qu'elle profite à tous. Cette dynamique culturelle rejoint l'ambition de renforcer les animations et l'attractivité du territoire stéphanois.

□ Motivation et Opportunité :
La Fête de la Musique est un événement qui contribue à valoriser les jeunes artistes émergents et confirmés du territoire auprès d'un large public. Les musiques électroniques sont aujourd'hui largement représentées sur notre territoire tant au travers d'équipes artistiques émergentes que de structures de production et d'accompagnement. Ainsi, 4 associations stéphanoises o uvrant, tout le long de l'année, au développement de ces musiques et la Ville souhaitent s'engager mutuellement dans un partenariat pour la mise en o uvre d'un événement prévu le vendredi 21 juin au Parc Couriot-Musée de la Mine, *Les Sons de la Mine.*

□ Contenu :
La convention de partenariat soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante précise les modalités de partenariat entre la Ville et les associations Positive Éducation, Face B production, 1001 bass et Art'Chimède.

Aux termes de la convention, la Ville aura à sa charge l'installation d'un site sécurisé comportant 2 scènes et capable d'accueillir 10 000 spectateurs ainsi que la programmation de deux artistes de dimension locale et nationale.

Le reste de la programmation sera assuré par les 4 associations sur chacune des deux scènes prévues à l'occasion, en extérieur, dans le Parc Couriot-Musée de la Mine.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 50 000 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	50 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et les 4 associations suivantes : 1001 bass, Art'Chimède, Positive Education et Face B Production,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération ainsi que tous les documents afférents.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2019 Crédits fonctionnement DAC/Musique : 9 575 € (artistique) SDG : 909263/chapitre 011/Fonction 311/Nature 6288 Crédits fonctionnement événementiel : 40 425 € SDG : 915425/chapitre 011/Fonction 020/Nature 6288
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**